

Aux membres du Conseil Communautaire

Objet: Convocation au Conseil Communautaire du 5 mars 2019

Cher(e)s Collègues,

Faute de quorum, la séance du Conseil Communautaire initialement prévue le 28 février 2019, n'a pu se tenir.

En conséquence, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle séance aura lieu le :

Mardi 5 mars 2019 à 20 heures Dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Valois 62, rue de Soissons à Crépy-en-Valois

Lors de cette séance, le Conseil Communautaire délibèrera valablement sans condition de quorum.

L'ordre du jour initialement prévu reste inchangé, à savoir :

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018

II- Délibérations

- 1. Approbation du Compte Administratif 2018 / Budget CCPV
- 2. Approbation du Compte Administratif 2018 / Budget Annexe du SPANC
- 3. Approbation du Compte Administratif 2018 / Budget Annexe de la Pépinière
- 4. Approbation du Compte Administratif 2018 / Budget Annexe du Bâtiment Industriel Locatif
- 5. Approbation du Compte Administratif 2018 / Budget Annexe de la ZAE de Nanteuil
- 6. Approbation des Comptes Administratifs 2018 / Budgets Annexes des Zones de Reprise et de la ZAE de Silly-Plessis (sans réalisation)
- 7. Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- 8. Etat d'avancement du Schéma de Mutualisation
- 9. Evolution du tableau des effectifs
- 10. Rapport sur les mesures entreprises pour répondre aux rappels à la loi et recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
- 11. Attribution de l'indemnité du Comptable Public pour 2018
- 12. Adhésion de la CCPV au Club des Acteurs du Grand Roissy
- 13. Délibération de clôture de la ZAC de la Croix Verte et du Ferrier à Nanteuil-le-Haudouin
- Délégation consentie au Bureau Communautaire pour la passation du marché de travaux d'extension du Gymnase de Betz
- 15. Autorisation donnée au Président de signer le marché de travaux de réfection de voiries 2019
- Autorisation donnée pour la prise en charge de dommages sur véhicule suite à dégradation de voirie
- 17. Désignation de représentants de la CCPV dans le nouveau syndicat de rivière Ourcq Aval
- III- Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales



Les projets de délibérations qui vous avaient été adressés précédemment restent donc valables.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Cher(e)s Collègues, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

7 ays de Lacois 62 route de Soissons 60800 CREPY-EN-VALOIS

Benoît HAQUIN

Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Pour me représenter et voter en mes lieu et place à la réunion du Conseil Communautaire du mardi 5 mars 2019 - 20h, dans les locaux de la Communauté de Communes à Crépy-en-Valois.